

Résidus verts, encombrants ou gros rebuts en bois, branches...
Guide de bonnes pratiques pour les collectes à Brossard

Brossard, le 26 août 2016 – En prévision des collectes de matières résiduelles du mois de septembre, la Ville de Brossard souhaite rappeler à ses citoyens les dates importantes à retenir ainsi qu’offrir un résumé des bonnes pratiques pour tous les types de collectes. À noter que dans tous les cas, les matières doivent être déposées en bordure de rue après 20 h la veille de la collecte ou avant 7 h le jour même.

30 août, 13 et 27 septembre – Collecte de résidus verts

Afin de réduire le potentiel de contamination du compost, et ainsi améliorer la qualité de ce dernier, les sacs en plastique sont interdits lors des collectes de résidus verts sur le territoire (REG-334) et par conséquent, les sacs en plastique, peu importe la couleur, ne seront pas ramassés lors de ces collectes. Rappelons également que depuis 2013 les résidus verts sont interdits aux ordures, ces matières ne seront donc pas ramassées lors de la collecte des ordures ménagères (REG-126).

Les matières suivantes sont acceptées lors des collectes de résidus verts :

- Rognures de gazon et feuilles mortes
- Résidus de plates-bandes et de jardin
- Citrouilles, fruits tombés des arbres
- Foin, rameaux de cèdre
- Aucune branche

Lors de ces collectes, seuls les contenants suivants sont acceptés :

- Sac en papier brun (en vente dans la plupart des centres de rénovation)
- Contenant en métal ou en plastique muni de poignées d’un poids total maximal de 25 kg ou 55 lbs (capacité maximale de 100 litres environ)
- Boîte en carton
- Bac roulant d’un poids maximal de 100 kg (levée mécanique et non manuelle), à l’exception des bacs bleus pour les matières recyclables

Soulignons que la valorisation des résidus verts permet d’éviter l’enfouissement, contribuant ainsi à réduire la production des gaz à effet de serre, responsables des changements climatiques. La Ville encourage ses citoyens à valoriser leurs matières en pratiquant le compostage domestique, l’herbicyclage et le feuillicyclage (pratique qui consiste à déchiqueter les feuilles à l’aide d’une tondeuse et des laisser sur place). Ces pratiques écologiques vous permettront d’obtenir un engrais riche et naturel pour votre jardin et votre pelouse.

Mardi 6 septembre – Dernière collecte d’encombrants valorisables en bois (gros rebuts) cette année

La Ville met à votre disposition une collecte vous permettant de disposer adéquatement de vos encombrants valorisables en bois afin qu’ils soient récupérés et transformés. À noter que ce type d’encombrant peut être apporté à l’écocentre Grande Allée (8005, boulevard Grande Allée) durant toute l’année.

Jeudi 8 septembre – Collecte de branches et résidus de coupe d'arbres

Lors de ce type de collecte, les matières doivent être déposées dans un contenant en métal ou en plastique muni de poignées (poids maximum de 55 livres), dans un bac roulant (à l'exception des bacs bleus) ou bien attachés en ballot de 40 cm (16 po) de diamètre et de 1,5 m (5 pi) de longueur. Les matières suivantes sont acceptées :

- Branches (incluant les retailles d'arbustes avec, ou sans feuilles) mesurant moins de 5 cm (2 po) de diamètre*
- Brindilles

*Les branches excédant 5 cm de diamètre doivent être apportées à un écocentre.

Pour connaître les dates et les modalités de chacune des collectes à venir en 2016 ou pour obtenir de plus amples renseignements, visitez **brossard.ca/gmr** ou communiquez avec Services Brossard, 450 923-6311 ou services@brossard.ca.

– 30 –

Source : Direction des communications
Ville de Brossard
450 923-6311